

l'association  
St. Jean Bap-  
tiste de Mont-  
réal.

duire un bill pour incorporer l'association *Saint Jean Baptiste de Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le quatorze du courant.

Bill relatif à la  
maison de la  
trinité de  
de Québec.

**Ordonné**, que l'honorable procureur général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de Québec, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingt du courant.

Bill relatif aux  
banques d'é-  
pargnes.

**Ordonné**, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relatives aux banques d'épargnes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Dettes publiques.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Merritt*, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre sur cette partie du discours de son excellence le gouverneur général, à l'ouverture de la présente session, qui se rapporte aux pouvoirs nécessaires à donner au gouvernement, pour réorganiser la dette provinciale, créer un fonds d'amortissement et aliéner les travaux publics d'une nature purement locale, et aussi à certaines autres matières qui ont rapport à la dette publique et à la tenue des comptes publics.

L'honorable M. *Hincks*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

**Résolu**, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Morrison* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

**Ordonné**, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

**Ordonné**, que le dit ordre soit alors le premier ordre du jour.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu;

**Ordonné**, que le dit ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Bill relatif aux  
élections.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représente le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu;

**Ordonné**, que le dit ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Bill relatif à la  
quarantaine.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte de la quarantaine," étant lu;

**Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre les personnes en état d'acquérir les terrains nécessaires pour construire des glissoires dans certains cas, étant lu;

**Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en district, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, étant lu;

**Ordonné**, que le dit bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

**Ordonné**, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Richards*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

*Lunæ, 12<sup>o</sup> die Martii;*

ANNO 12<sup>o</sup> VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Johnson*,—la pétition du conseil municipal du district des *Outaouais*.

Par M. *Marquis*,—la pétition de l'honorable A. *Dionne* et autres, du comté de *Kamouraska*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, membres de la profession médicale de *Québec*; et la pétition de *G. O'Kill Stuart*, écuyer, et autres, actionnaires dans l'association du cimetière protestant de *Québec*.

Par M. *Meyers*,—la pétition de la compagnie du chemin de *Cobourg* et de *Grafton*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *V. Roy Lapensée*, et autres, de la paroisse de *St. Michel de Lachine*, district de *Montréal*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la banque de *Montréal*, (débentures).

Par M. *Beaubien*,—la pétition du révérendissime évêque de *Bytown*, et autres, pères oblates.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

D'A. A. *Adams* et autres, du township de *Barnston* et ses environs; demandant une allocation pour compléter le grand chemin des townships de l'*Est* conduisant à la ligne provinciale à *Hereford*.

De *Charles Whillaw* et autres, officiers et membres de la compagnie du feu de *Paris*, numéro un, *Canada-Ouest*.

D'A. *Thibodo* et autres, officiers et membres de la compagnie du feu de la cité de *Kingston*.

De *George S. Wilkes* et autres, officiers et membres de la compagnie des échelles et gaffes de *Brantford*, numéro un; de *Henry Groves* et autres, officiers et membres des compagnies du feu dans la province du *Canada*; et de *John Perrigo* et autres, officiers et membres des compagnies du feu en *Canada*; demandant que les dispositions de l'acte 4 et 5 *Vic.*, c. 43, soient étendues de manière à les exempter de servir comme jurés, connétables ou dans la milice quand ils auront servi comme homme de feu pendant sept années consécutives.

De l'honorable R. U. *Harwood* et autres; demandant l'adoption de certaines mesures propres à avancer la construction du chemin de fer de *Montréal* au lac *Huron*.

De l'honorable *Adam Ferrie*, président, et autres,